

CONTRAT DE SAILLIE 2023

| | |
|--|---|
| VENDEUR MAGDELAINE Chantal 2 Dielette 50340 TREAUVILLE Tel : 02 33 52 41 26 | CONTRAT DE SAILLIE QUABAR DES MONCEAUX |
|--|---|

ACHETEUR :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Mail :

L'Acheteur achète au Vendeur une saillie de l'étalon QUABAR DES MONCEAUX aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : **N° SIRE**

Date estimée d'entrée de la jument au centre d'insémination :

2) Insémination dans le centre agréé :

Adresse :

Tél : Port : Mail :

IAC (1 dose de 8 paillettes) : 440 € TTC à la réservation (non reportable), FT inclus + 550 € TTC poulain vivant

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

B) Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

C) La semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement des frais techniques.

D) Les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.

E) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

F) La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur :

L'acheteur: (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")

